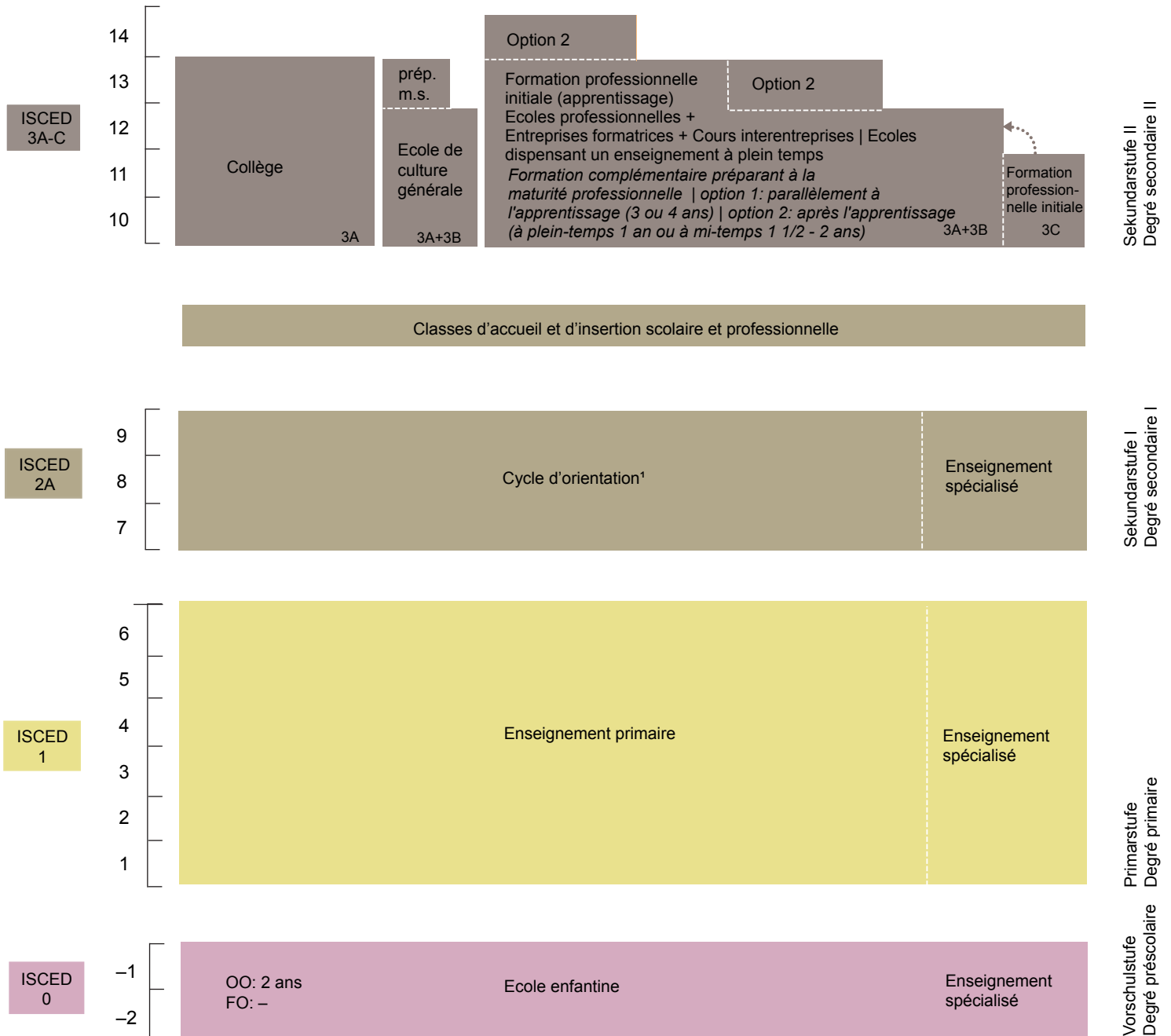




# SYSTEME EDUCATIF DU CANTON DE GENÈVE

## Degré préscolaire – degré secondaire II



¹ • à regroupement différencié (A, B, C) et à options et, en B, à niveau A, B, C = à effectif ordinaire (A), à effectif réduit (B) à petit effectif (C)

• à classes hétérogènes (H) et à options et à niveaux

• Existence de classes-atelier et de classes d'accueil

OO = Offre obligatoire

FO = Fréquentation obligatoire

prép.m.s. = Formation préparant à la maturité spécialisée